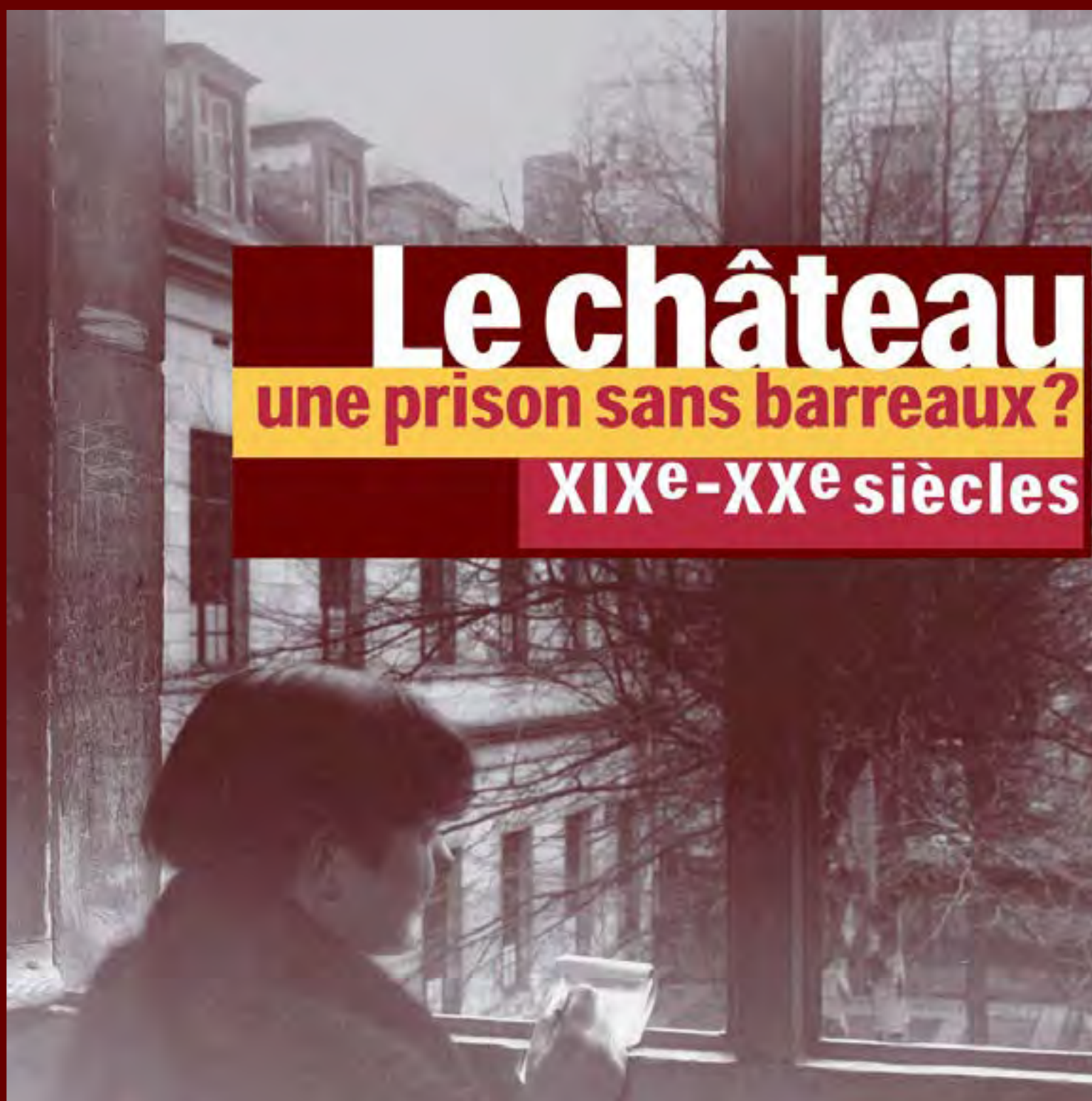




exposition

www.chateauxdejustice.info

du 21 novembre

2007

au 29 février

2008

jeudi 6 décembre 2007, à 18h00

inauguration de l'exposition

"Le château, une prison sans barreaux ?

**Un patrimoine au secours des enfants de justice,
XIX^e-XX^e siècles"**

PRODUCTION

**Direction
régionale de la PJJ
Île-de-France**

lieu

**Centre d'exposition "Enfants en justice"
CAE Ferme de Champagne
rue des Palombes, 91605 Savigny-sur-Orge**

**Association pour
l'histoire de
l'éducation surveillée
et de la protection
judiciaire des mineurs**

**avec le soutien
du CNFE-PJJ**

MERCI DE RÉSERVER

**pour le soir du vernissage (buffet)
et pour visiter l'exposition,
du 21/11/2007 au 29/2/2008**

Tél. : 01.69.54.24.14 / 03

courriel : veronique.blanchard@justice.fr

Un patrimoine en déshérence

1

LA RÉUTILISATION des châteaux dans un but social est une tradition ancienne : depuis le XVII^e siècle, certaines demeures ancestrales sont transformées en hospices ou prisons. Avec la Révolution, la question se pose de manière plus massive : châteaux et abbayes étant vendus ou attribués à l'État, aux départements, aux municipalités ou à des particuliers.

Bien que les châteaux privés connaissent par ailleurs un âge d'or (transformations, améliorations et constructions nouvelles), l'érosion se poursuit au cours du XIX^e siècle, de nombreuses propriétés étant léguées ou achetées par des œuvres charitables. À la fin de la Première guerre mondiale, le mouvement de réaffectation connaît un nouvel essor, alors même que la crise des grandes fortunes et la baisse des revenus agricoles entraînent l'arrêt des chantiers de construction ou de réparation.

Aucun château n'est édifié ou presque après 1918. Si la presse annonce de façon exagérée la fin de l'usage aristocratique des châteaux, les initiatives privées et publiques se multiplient pendant l'entre-deux-guerres dans le domaine social. Aux traditionnels orphelinats s'ajoutent les équipements de la croisade sanitaire contre la tuberculose : colonies de vacances, écoles de plein air, aériums, préventoriums et sanatoriums. Œuvres de bienfaisance, municipalités et services de l'État se disputent les occasions à saisir pour reconvertir ce patrimoine.

Après la Seconde guerre mondiale, la politique des dommages de guerre et l'affaiblissement de la propriété privée des grands domaines semblent accélérer ce processus, même si certains commencent à en questionner l'aspect fonctionnel. Tous justifient cette politique par l'opportunité foncière et financière. Mais était-ce si opportun et pour qui ? La remise en cause de l'usage des châteaux et de leur capacité d'adaptation à la fin des années 1960 donne tout son sens à cette question.









Des châteaux pour mieux enfermer

2

DÈS LA FIN du XIX^e siècle, l'Administration pénitentiaire est chargée de promouvoir la création de nouvelles colonies pour jeunes mineurs passés devant les tribunaux, censées se démarquer de la prison pour mieux réussir leur rédemption. Bien que le modèle du genre – fortement diffusé – soit la colonie privée de Mettray (1839-1937), conçue de toutes pièces selon un système pavillonnaire et familialiste au milieu de parterres de fleurs et de rangées d'arbres, le secteur public innove peu en la matière.

La Pénitenciaire préfère souvent, manque de moyens oblige, réhabiliter ses locaux vétustes et désaffectés, ou récupérer et aménager d'anciennes casernes, abbayes, forteresses ou châteaux qui ont depuis longtemps déjà prouvé leur efficacité comme lieux de détention.

Si, dans quelques rares exceptions, le décor peut faire illusion, par la magnificence de l'architecture, l'Administration se charge de démontrer, photos à l'appui, qu'il ne s'agit pas de vil-légiature, mais bien de maintenir rigueur, ordre et discipline, en construisant au besoin des quartiers de fermeté. Les jeunes colons prennent le grand air et sont en contact avec la nature, dont ils travaillent la terre à pleines mains. Mais l'uniforme reste de mise et le personnel rappelle à tout moment qu'ils sont soumis à une stricte surveillance et que tout écart à la norme sera sévèrement puni.

Château de Brécourt



lieu proximité ville	Labeville (Val-d'Oise) 10 km de Pontoise
date acquisition	1946
date ouverture	1947
fonction antérieure	propriété confisquée à un collaborateur
descriptif	château sur terrain 69 ha
places prévues	78
moyenne des présents en 1960	

Les Chutes-Lavies



lieu proximité ville	Marseille (Bouches-du-Rhône)
date acquisition	29/2/1947
date ouverture	1951
fonction antérieure	propriété familiale
descriptif	château sur terrain 10 ha
places prévues	70
moyenne des présents en 1960	

Château de Spoir



lieu proximité ville	Thivars (Eure-et-Loir) 10 km de Chartres
date acquisition	1948
date ouverture	1951
fonction antérieure	propriété familiale
descriptif	château sur terrain 20 ha
places prévues	64
moyenne des présents en 1960	

Château de Montjay



lieu proximité ville	Bures-sur-Yvette (Essonne) 20 km de Paris
date acquisition	28/5/1951
date ouverture	1958
fonction antérieure	ancienne colonie de vacances des établissements Ford à Poissy
descriptif	château sur terrain 10 ha
places prévues	48
moyenne des présents en 1960	

Château Faÿ-les-Nemours



lieu proximité ville	Faÿ-les-Nemours (Seine-et-Marne) près de Fontainebleau
date acquisition	20/9/1962
date ouverture	1966
fonction antérieure	
descriptif	château sur parc 12 ha
places prévues	150
moyenne des présents en 1960	

Château Montlieu



lieu proximité ville	Émancé (Yvelines) près de Rambouillet
date acquisition	1963
date ouverture	1965
fonction antérieure	établissement national des invalides de la Marine
descriptif	château sur parc 25 ha
places prévues	192
moyenne des présents en 1960	

Château Charbonneux

photo indisponible

lieu proximité ville	Saint-Biez-en-Belin (Sarthe) 30 km du Mans
date acquisition	8/1/1964
date ouverture	1965
fonction antérieure	ancienne propriété de la famille Francigny-Lussinge, puis colonie de vacances de la Régie Renault
descriptif	deux châteaux sur parc
places prévues	150
moyenne des présents en 1960	70

Château la Chapelle-saint-Mesmin



lieu proximité ville	la Chapelle-saint-Mesmin (Loiret) 10 km d'Orléans
date acquisition	6/11/1964
date ouverture	1967
fonction antérieure	caisse de prévoyance des clercs et employés de notaires
descriptif	château sur parc 5 ha
places prévues	50
moyenne des présents en 1960	

Château d'Agnetz



lieu	Agnetz (Oise)
proximité ville	près de Clermont-sur-Oise
date acquisition	29/6/1963
date ouverture	1968
fonction antérieure	
descriptif	château sur parc
places prévues	105
moyenne des présents en 1960	

Le château-prison (1890-1947)

2^a

DE LA FIN du XIX^e siècle à la Libération, plusieurs châteaux sont reconvertis en internats, accueillant jusqu'à 500 enfants de justice. L'architecture, détournée en instrument de punition, répond aux exigences d'un traitement collectif et répressif de l'enfance, bien que la législation prône l'éducation. Les établissements suivent des principes communs : les évasions doivent être évitées, la garde facilitée et l'économie de moyens observée. Aussi, enceintes, tours, chemins de ronde et fossés, quand ils existent, trouvent-ils leur pleine utilité. À défaut, l'éloignement joue le même rôle. À cela s'ajoute un contingentement extrême de l'espace. Des espaces clos, nus et austères se succèdent avec portes, grilles, sas et couloirs.

Dans cet univers, le corps et l'esprit sont mis à l'épreuve, soumis à un manque de perspective visuelle, de lumière, d'intimité, d'hygiène, de repos et de loisir. Toute liberté et individualité sont entravées. Les immenses dortoirs collectifs, compartimentés en cages à poules à la fin du XIX^e siècle, et le quartier d'isolement, modèle réduit de la prison cellulaire panoptique pour adultes, en sont des signes forts.

Le château ainsi réaménagé n'est pas un lieu d'agrément pour les jeunes détenus, souvent logés dans des bâtiments rationnels et sans qualité, construits à neuf ou récupérés parmi les communs, tandis que les lieux les plus prestigieux sont réservés à la direction et au personnel. L'entretien du château et du domaine constitue par ailleurs une occasion de les occuper à de bonnes fins.

L'utilisation des châteaux tels que ceux de Saint-Maurice à Lamotte-Beuvron (1872-1995), Cadillac (1891-1951), Doullens (1895-1940) et Clermont-de-l'Oise (1908-1940) est un témoignage de la pérennité des pratiques d'enfermement des enfants de justice en France, du XIX^e siècle à la fin de la Seconde guerre mondiale.











« *DES DEMEURES princières pour de jeunes délinquants* », titre la presse aux lendemains de la Seconde guerre mondiale, faisant écho aux livrets de présentation et autres propagandes vantant le décor somptueux des « nouveaux » centres pour mineurs en Justice. Rien n'est trop beau pour accueillir et sauver ces enfants en danger moral et les châteaux deviennent le symbole du faste mis en œuvre dans cette nouvelle entreprise qui se veut désormais de rééducation et non plus de correction.

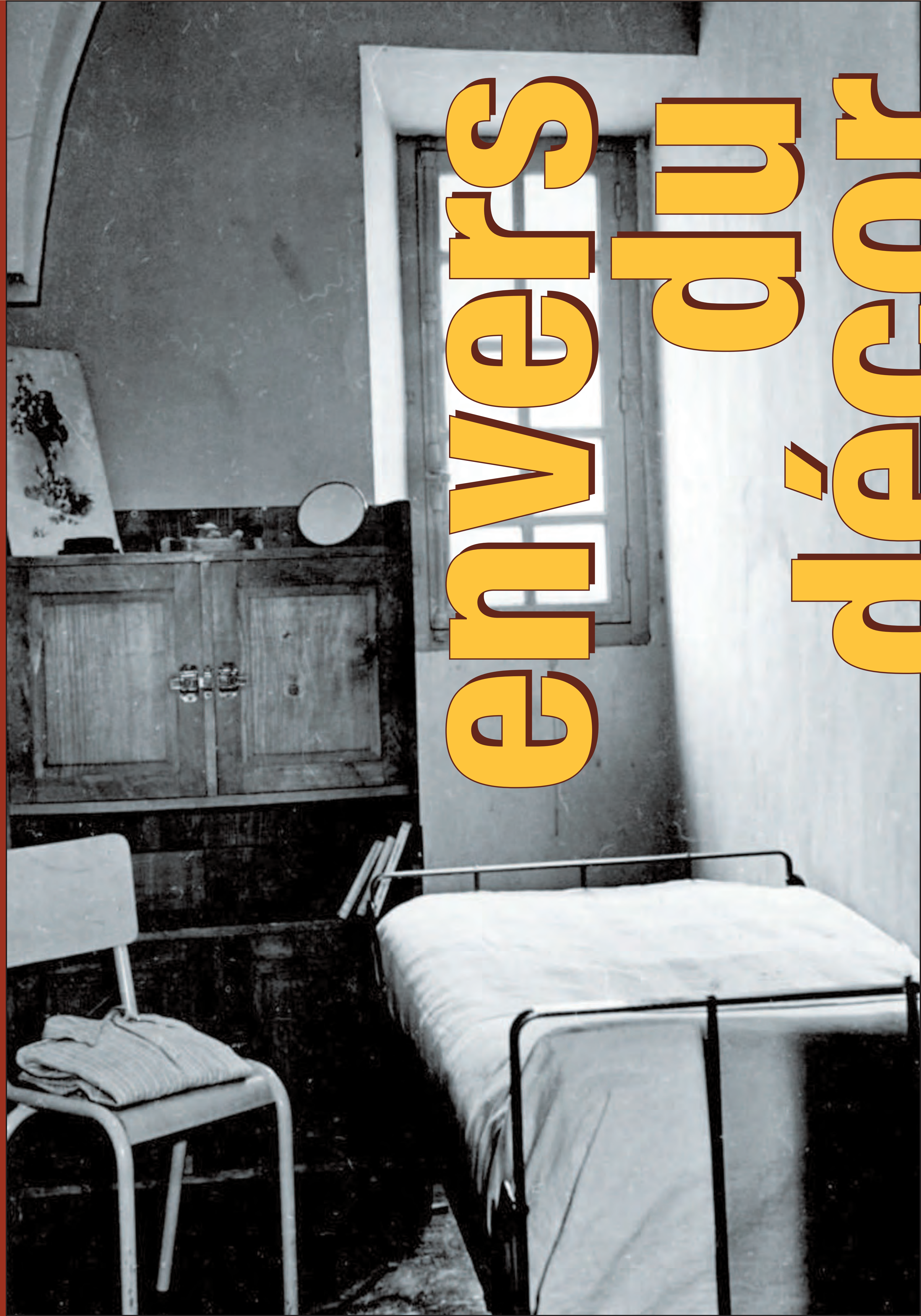
Certains s'inquiètent même des mauvaises habitudes, du goût du luxe que pourraient attraper ces jeunes appelés, à la fin de la prise en charge, à réintégrer leur milieu social d'origine. Que l'on se rassure, cette vie de château ne signifie pas train de vie de châtelain. Point d'oisiveté ou de relâchement, le programme de réadaptation est minuté et bien contingenté.

Le travail, valeur sûre, est largement représenté et les ateliers d'apprentissage, dans la course aux CAP, battent leur plein. La pratique sportive bien répartie dans la journée permet de veiller à garder des âmes saines dans des corps sains, tout en renforçant l'esprit d'équipe. Les activités très dirigées évitent l'écueil de la fainéantise. Par ailleurs, si les façades historiques sont parfois remarquables, l'envers du décor s'avère beaucoup plus spartiate, parfois même miteux. Les survivances de la culture pénitentiaire ont la vie dure : cages à poules et mitard n'ont pas totalement disparu. Quant au parc enchanteur et au domaine agricole qui entourent le château, ils demandent un entretien constant, devenant des terrains d'application pour les futurs jardiniers, horticulteurs ou ouvriers agricoles.



décor





envers
du
d'écœr

Le château « familial » (1947-1970)

3^a

A partir des années 1940, le château devient le patrimoine privilégié pour l'ouverture d'internats, sous l'effet d'une offre importante et bon marché, de financements plus conséquents et de l'encouragement du ministère de la Justice, qui en acquiert une dizaine jusqu'aux années 1960. Cependant, l'essentiel du travail éducatif a désormais lieu dans des bâtiments neufs construits dans le parc, réalisés dans le cadre de la planification des équipements du secteur sanitaire et social des années 1960. Ils se caractérisent par leur dispersion, leur horizontalité, un linéaire de façade important, une grande répétitivité et prennent modèle pour la plupart sur l'architecture pavillonnaire. Les propriétés sont divisées en zones par grandes fonctions : administration, services généraux, logements du personnel, hébergement des jeunes, ateliers, classes, loisirs.

À un traitement de masse des problèmes des mineurs en justice succède une individualisation plus grande. Elle se traduit dans l'espace par l'apparition de la chambre individuelle et surtout du système pavillonnaire, visant à ramener l'internat à une échelle plus familiale, même si les effectifs restent importants (100 à 150 places). Chaque pavillon héberge un ou deux groupes de 8 à 16 jeunes chacun, fonctionnant avec une certaine autonomie par rapport aux autres. Il s'inspire de l'architecture de la maison, comme la pédagogie est fondée sur la thérapie de groupe et la « famille » reconstituée autour d'un éducateur-exemple. L'institution de Brécourt à Labbeville (1947-1991) en est un modèle précoce. Celles d'Émancé (1965-1994) et de Fay-lès-Nemours (1964-1994), conçues par les architectes Jacques Marrast et Pierre Gelin, figurent le mieux cette volonté de faire du château un lieu de rééducation efficace et agréable. Monde à part, isolé géographiquement et socialement, il reproduit toutefois certaines défaillances de l'internat fermé d'antan.

Rêve de pierre et nostalgie de la baraque

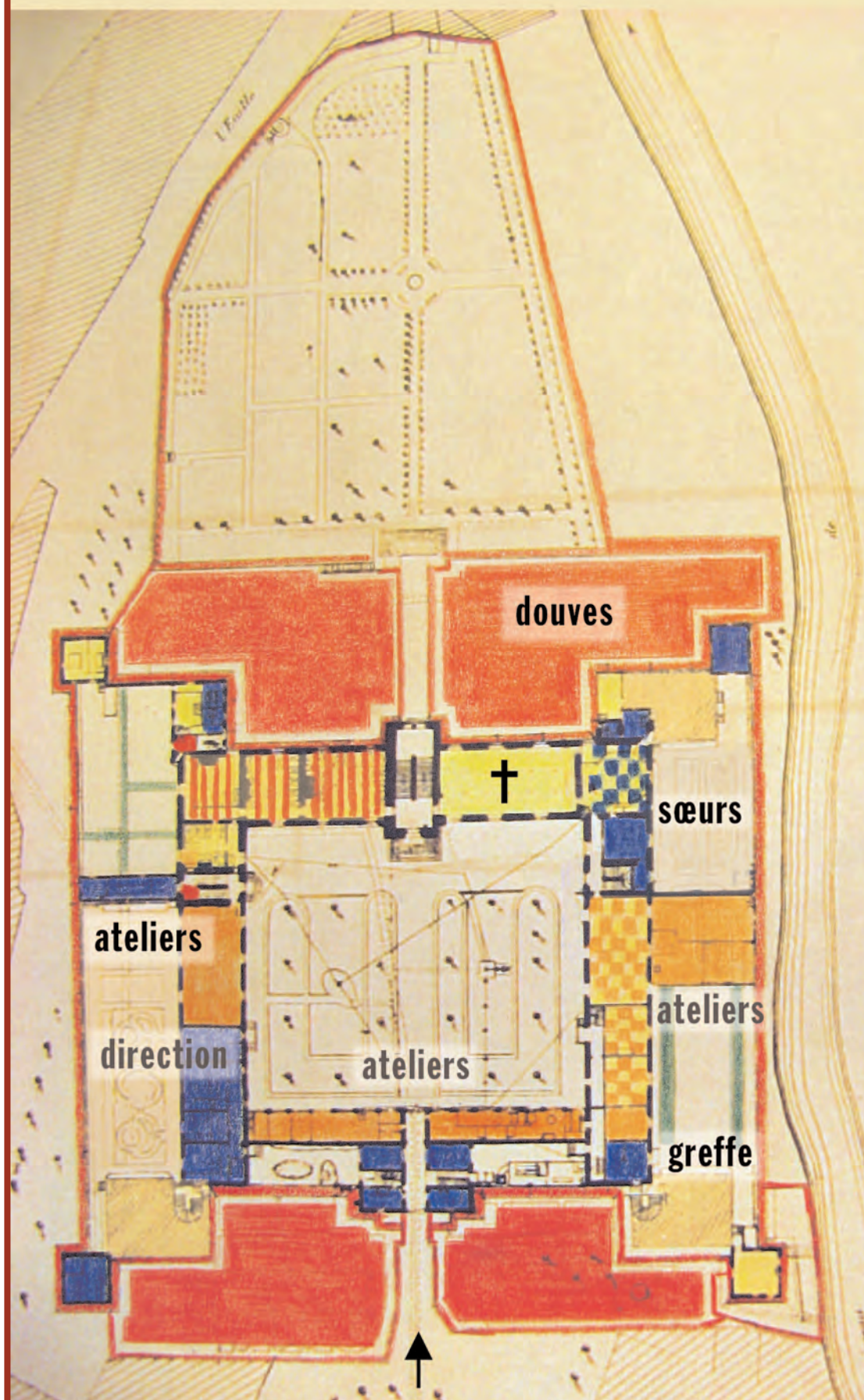
4

LES ANCIENNES colonies, logées dans des châteaux, des abbayes ou des casernes sont souvent aux prises avec leur histoire : bâtiments peu adaptés, murs austères, escaliers monumentaux, salles immenses difficiles à chauffer... En comparaison, les nouveaux centres construits pendant la Seconde guerre mondiale dans des baraquements de fortune, récupérés des stocks de l'armée ou anciennes poussinières et installés parfois sur les ruines d'un château bombardé, malgré leur misère, semblent avoir permis une plus grande liberté.

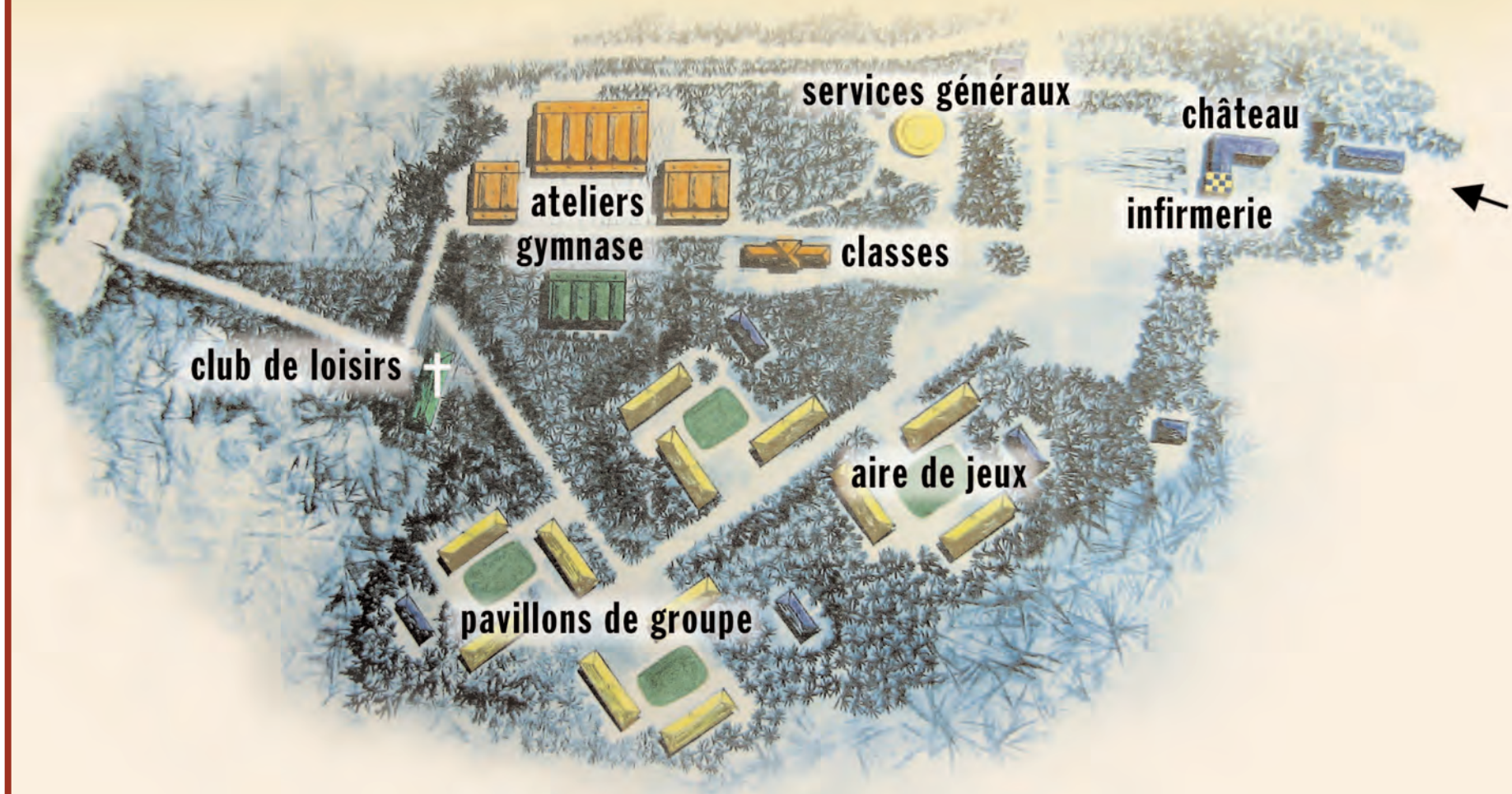
Avec la baraque vient une réalité faite de rats, de puces, de gale, de froid et de boue. Pourtant, beaucoup de ceux qui l'ont pratiquée gardent une tendresse pour ces lieux changeants, aux réaménagements successifs. Une baraque se monte, se démonte, se déplace, se vit : tantôt salle de classe, tantôt dortoir ou salle de jeux, tantôt réfectoire ou chapelle. La baraque, fille de la pénurie, devient, une fois des temps meilleurs venus, objet de nostalgie. Elle apporte une valeur éducative sans doute en lien avec l'idée de fraternité entre les adultes et les jeunes, ou encore de « *ténacité* », « *d'exigence cordiale* », exprimées dans un tract de 1953.

Cette différence apparente doit cependant être nuancée par la reconduction troublante de l'agencement des locaux et des principes de circulation (disposition au carré autour d'une grande cour, lever aux couleurs...). D'ailleurs, le rêve de pierre reste fort et dès que les financements le permettent, les baraques déménagent et sont reconstruites dans du neuf... souvent dans des grands parcs avec château. Avec un changement de fond toutefois : si le château reste au cœur de l'Institution centralisant les pouvoirs, on n'y loge pratiquement plus jamais les jeunes.

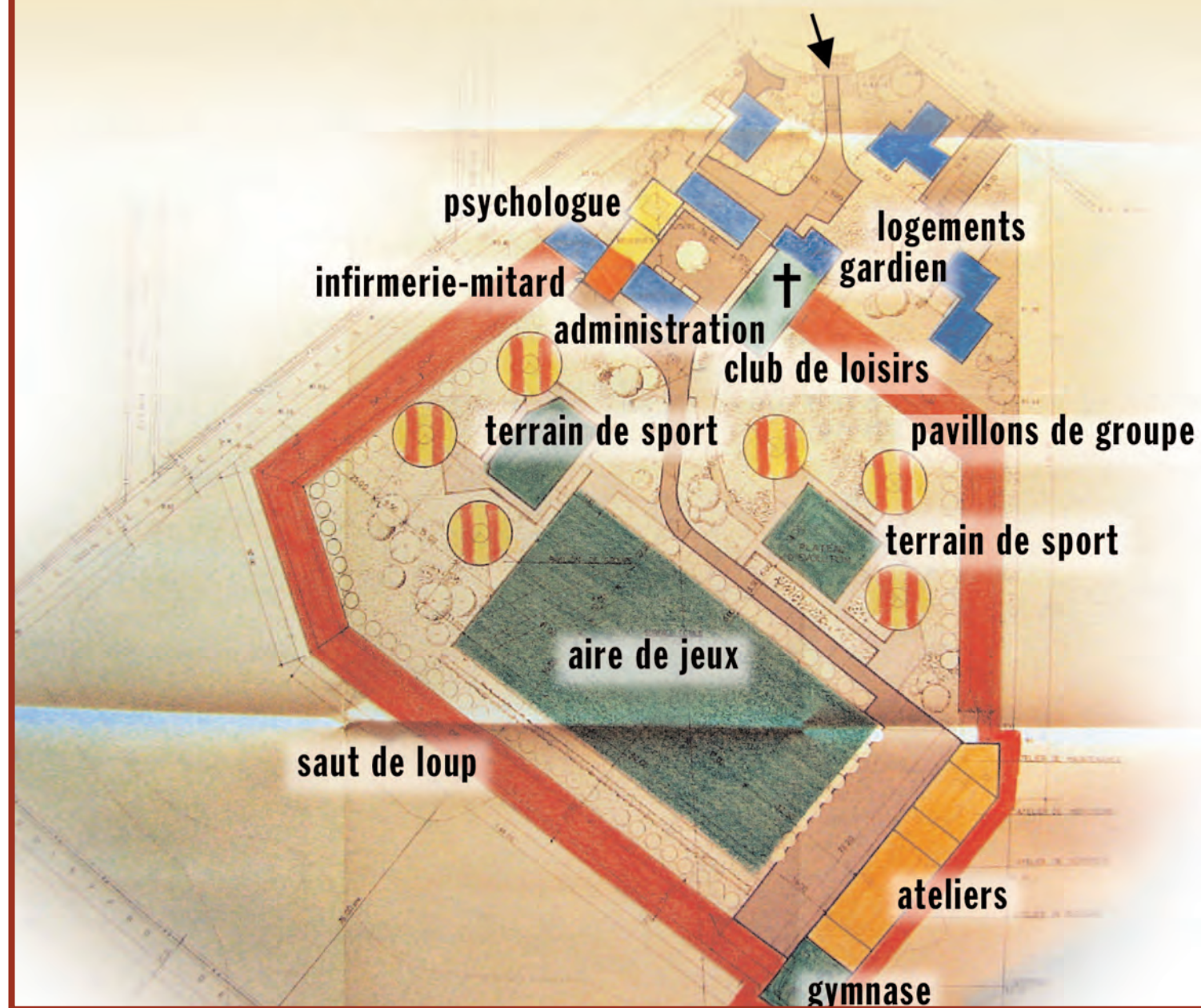
Organisation de l'espace d'après les plans de l'école de préservation pour filles de Cadillac



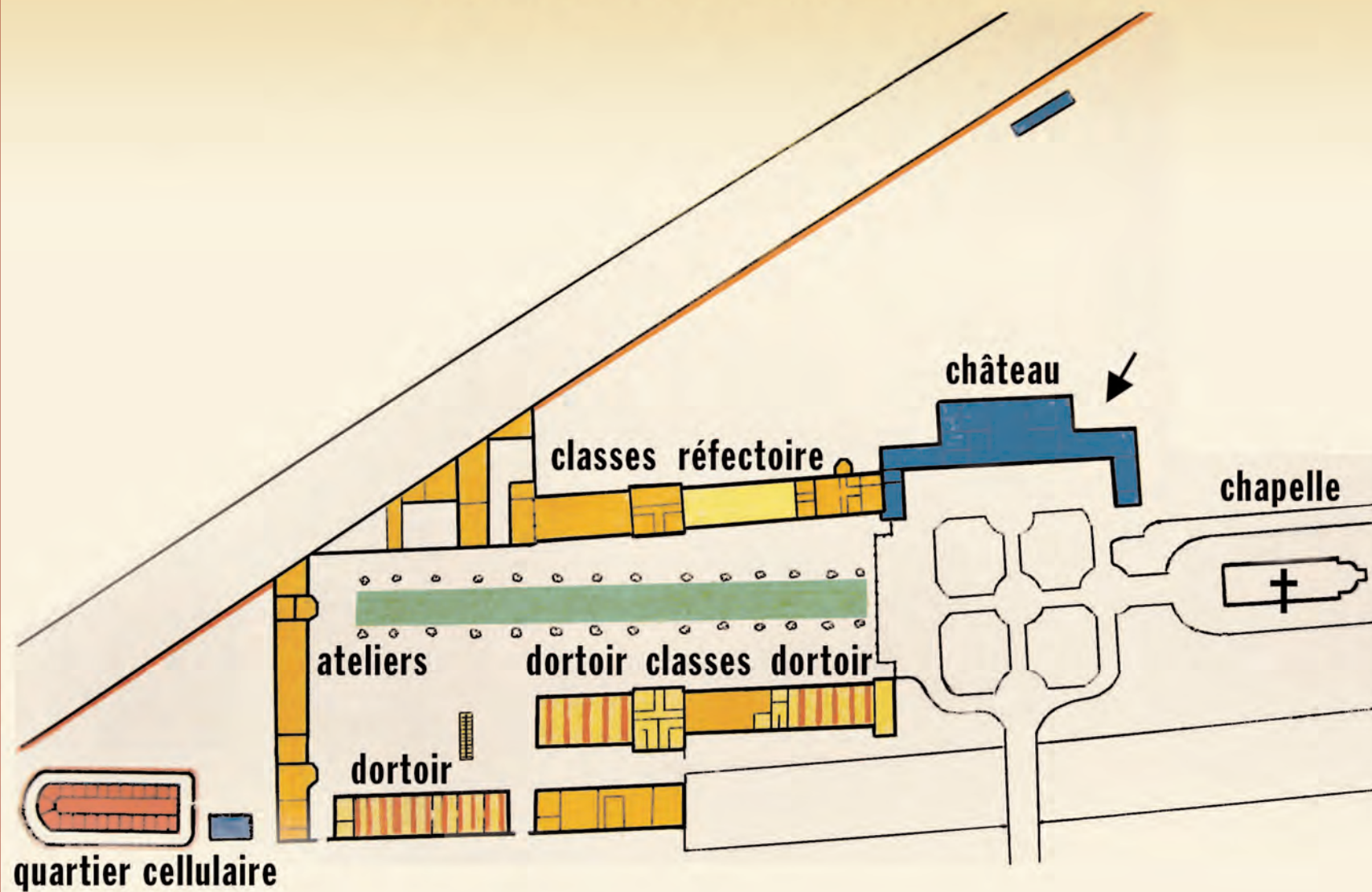
**Organisation de l'espace d'après les plans de l'institution publique
d'éducation surveillée de Montlieu à Émancé**

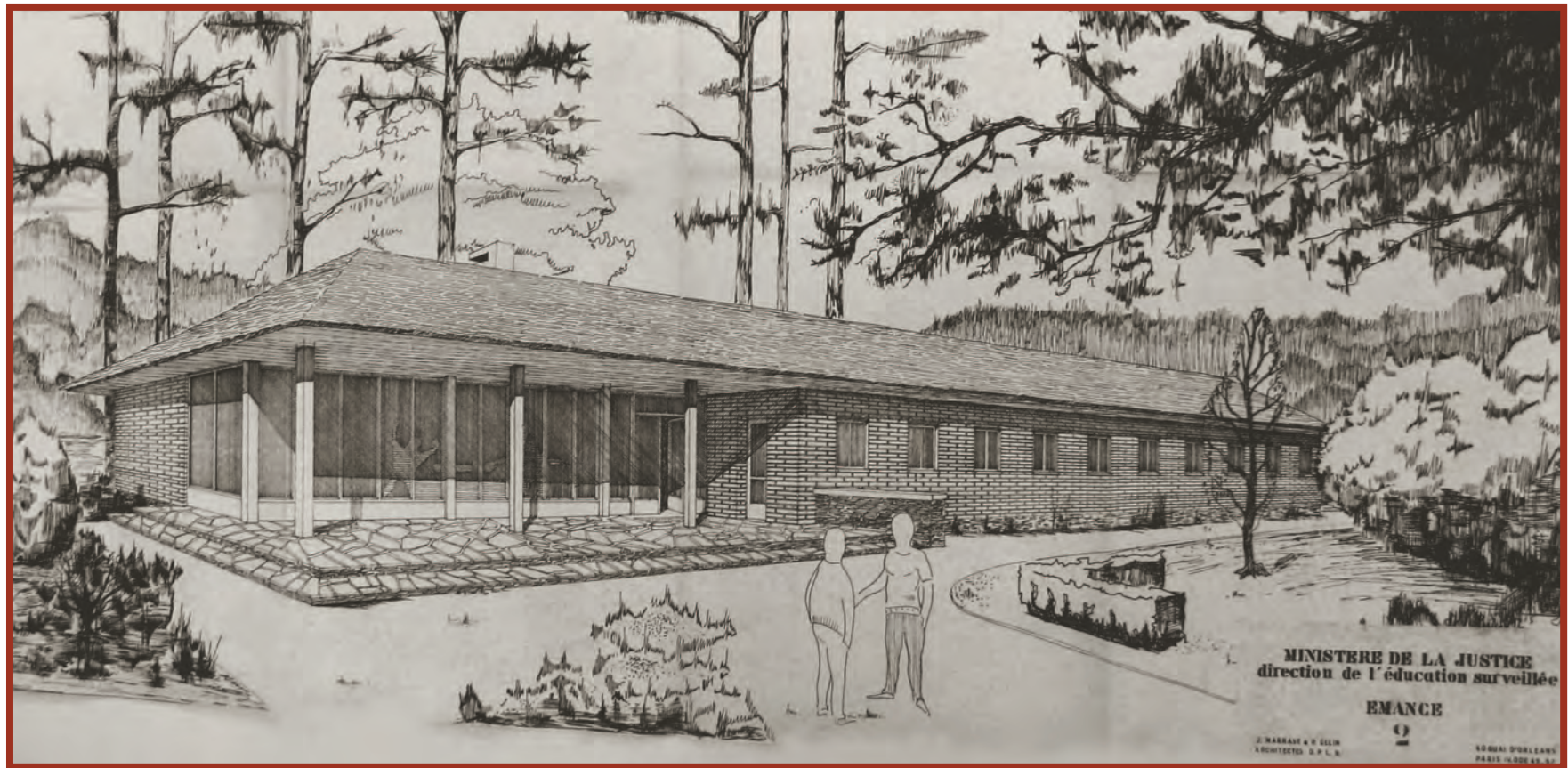


Organisation de l'espace d'après les plans du centre d'observation fermé de Juvisy-sur-Orge



Organisation de l'espace d'après les plans de la colonie pénitentiaire
de Saint-Maurice à Lamotte-Beuvron





MINISTÈRE DE LA JUSTICE
direction de l'éducation surveillée

EMANCE

Q

J. MARRANT & R. GILIN
ARCHITECTES D.P.L.A.

ADQUAI D'ORLÉANS
PARIS - ODEAN 20

LA PLUPART des rééducateurs sont recrutés au tournant de la Seconde guerre mondiale en raison de leur expérience au sein des mouvements de jeunesse et en particulier de leur formation dans les écoles de cadres créées par le secrétariat à la Jeunesse sous Vichy. Sillery, Charaintru, Marly-le-Roi, Château de Madrid, la Haye-en-Mordelles, Montry – pour n’en citer que quelques-unes – sont autant de lieux de passage revendiqués par les premières générations d’éducateurs.

À l’image des centres de l’enfance, où ces jeunes « chefs » sont appelés à travailler, la plupart de ces écoles sont installées dans de vastes demeures historiques. Les élèves sont ainsi invités à se mettre dans la peau de leurs futurs protégés et à participer 24h sur 24 à cette drôle de « vie de château ». Petite communauté en vase clos, en short et maillot de corps ou en tenue bleue, blouson d’aviateurs, la journée est rythmée du dérouillage matinal à la veillée du soir, en passant par le lever aux couleurs et les diverses activités ludiques ou laborieuses, toujours minutieusement dirigées. Rien de tel que cette « mise en situation », pour devenir à son tour maître de céans et encadrer un groupe de gamins tumultueux.

La nouvelle direction de l’Éducation surveillée crée en 1952 la première école publique pour former son personnel éducateur sur ce modèle. Les premières sessions s’ouvrent en effet dans le château de Vaucresson. Tout le monde loge sur place y compris le directeur et sa famille, surveillant avec bienveillance que le quartier des garçons ne vienne empiéter sur l’étage des filles.

La formation initiale est également redéployée dans un château ayant déjà fait ses preuves, à Marly-le-Roi. En revanche, au début des années 1960, quand le modèle pavillonnaire commence à s’imposer, ce sont dans des bâtiments préfabriqués, situés à Savigny-sur-Orge, que l’on transférera une partie de cet apprentissage.

PENDANT longtemps la reconversion sociale des châteaux paraît rencontrer un large consensus. Un florilège de petites annonces à destination des œuvres semble d'ailleurs brader ce patrimoine au plus offrant.

Ces propriétés présentent en effet de nombreux avantages. Elles offrent non seulement de vastes locaux pour accueillir une communauté nombreuse tant de gamins que de personnels logés sur place, mais aussi de grandes étendues de terres, permettant de viser une relative autarcie. Les nouveaux acquéreurs peuvent de plus hériter d'un réseau de relations tissé depuis plus d'un siècle avec les populations villageoises alentour qui montent travailler au château ou pourvoient aux denrées de première nécessité. Tout naturellement donc, les nouveaux arrivants comptent endosser les habits de châtelain et profiter de ce capital.

Ce transfert de titre se heurte cependant parfois à une vive résistance du voisinage qui vit comme un sacrilège le recyclage de ces nobles demeures en ce qu'il ne tarde pas à qualifier de « *centre de redressement* ». La résistance est d'autant plus vive que la proximité de ces garnements risque fort de présenter un danger et un mauvais exemple pour les honnêtes familles des environs.

LA CRIMINALITÉ JUVÉNILE S'ACCROIT DANS DES PROPORTIONS EFFRAYANTES

78.500 DÉLINQUANTS DE MOINS DE 21 ANS DÉFÉRÉS A LA JUSTICE EN 1 AN

Meurtres, vols, cambriolages, escroqueries et autres délits ont pris ces dernières années, dans notre pays, des proportions telles que le public en conçoit une légitime émotion.

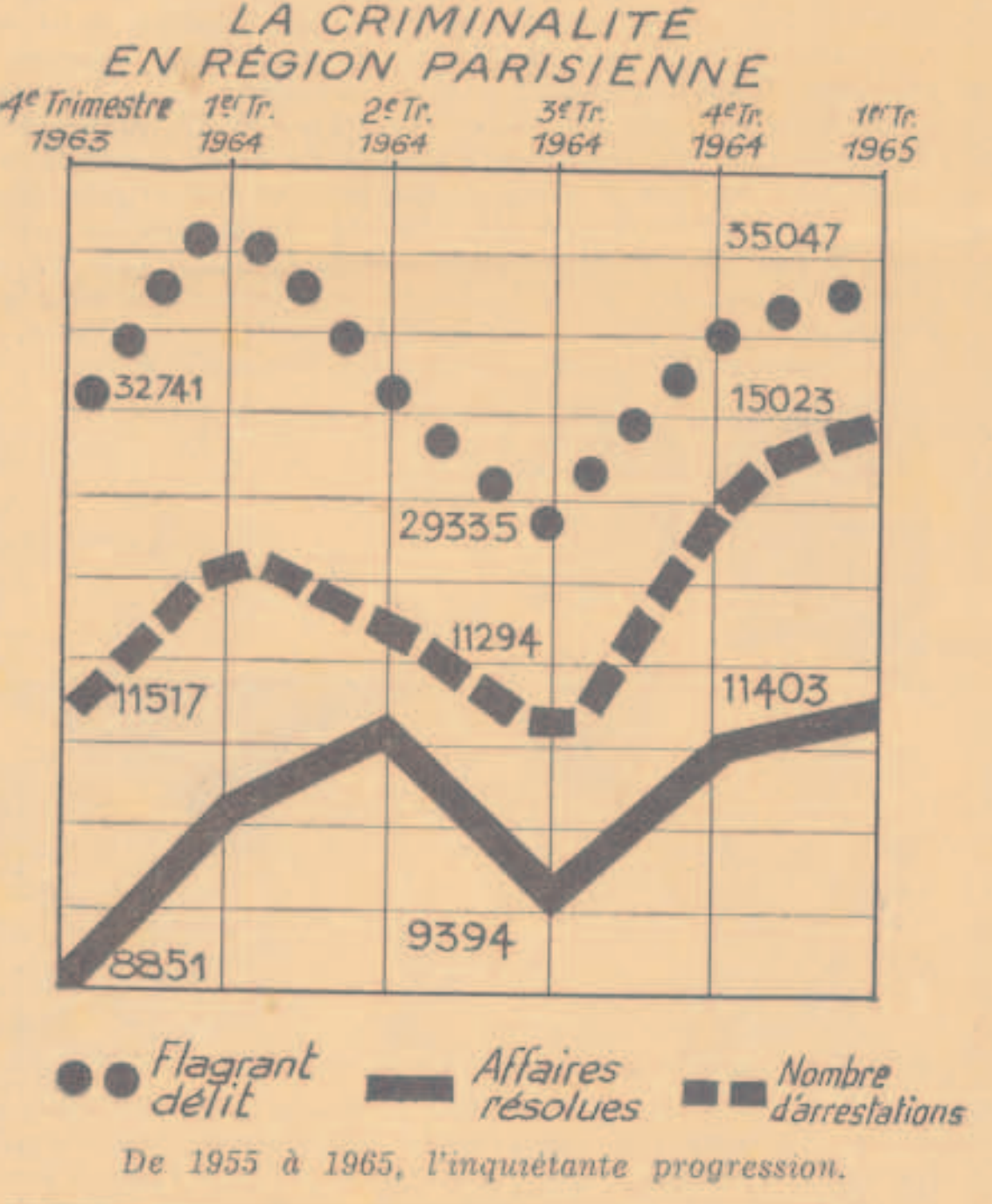
Les spécialistes de la police judiciaire sont les premiers à en être conscients. Ils ont constaté une poussée criminelle qui va s'aggravant. L'augmentation du nombre des délits atteindra cette année 25 %.

Fait alarmant, si la courbe des crimes et délits commis par des adultes demeure à peu près régulière, ce sont, hélas ! les affaires des jeunes qui sont en constante progressions.

Pour l'année écoulée le rapport d'activité des brigades de police urbaine fait état de 470.985 interventions contre 381.350 en 1963. La différence représente, pour une bonne part, les agressions perpétrées contre des femmes par des « gangs de lâches », dont les membres ont souvent moins de 17 ans !

400 % EN DIX ANS !

L'apparition de cette nouvelle forme de banditisme est, paradoxalement, due à l'efficacité de nos différents services



- **AUX ÉTATS-UNIS**
- **Un crime toutes les heures**
- **Un viol toutes les vingt-six minutes**
- **Un hold-up toutes les cinq minutes**

WASHINGTON. — Le F.B.I. a publié hier son rapport sur les activités criminelles dans l'ensemble des États-Unis en 1964. Il en ressort que 48,4 % des personnes arrêtées pour divers crimes et délits étaient des jeunes gens de 10 à 17 ans.

Dans cette catégorie de délinquants, crimes et délits se répartissent ainsi : homicide, 7,7 % ; viol, 18,8 % ; vol, 34 % ; cambriolage, 51,4 % ; vol à main armée, 27,6 % ; coups et blessures, 14,8 % ; vol de voiture, 64,4 %.

Au total la criminalité a augmenté de 11 % par rapport

LE PRÉSIDENT JOHNSON CRÉE UNE COMMISSION SPÉCIALE

WASHINGTON. — Le président Johnson a nommé, hier, une commission spéciale de dix-neuf membres, chargée d'étudier les moyens d'intensifier la lutte contre la criminalité aux États-Unis. Cette commission, présidée par le ministre de la Justice, Nicholas Katzenbach, menaera son enquête à l'échelle nationale et devra présenter son rapport au chef de l'exécutif dans dix

le Parisien libéré
27/7/1965

de police. En quelques années les policiers ont réussi à disloquer les grandes bandes de blousons noirs, jadis terreaux des banlieues, dès la nuit tombée. Maintenant les jeunes délinquants opèrent par groupes de trois ou quatre éléments seulement, beaucoup plus difficiles à localiser. Pourtant, 37.038 mineurs dont 4.856 filles ont été arrêtés et inculpés l'année dernière, ce qui représente, en moins de dix ans, une augmentation de 400 % !

Si de fortes baisses ont été remarquées en ce qui concerne les hold-up, les agressions contre les chauffeurs de taxi et les vols à la roulotte, les vols avec violence sur la voie publique, c'est-à-dire les attaques de femmes seules ou de passants affaiblis, se sont multipliés. Pour la seule agglomération parisienne, 312 affaires ont été enregistrées pour le dernier trimestre alors qu'en dénombrait 268 pour le quatrième trimestre 1964. Sans atteindre les taux affolants de la criminalité aux États-Unis, dans ce secteur particulier, cela correspond à une moyenne de plus de trois agressions par jour pour une population de sept millions d'habitants. Il ne faut pas espérer une amélioration dans les années à venir, et bientôt peut-être les femmes n'oseront plus sortir seules le soir, comme c'est le cas dans les grandes villes américaines.

Pour tenter d'endiguer cette nouvelle forme de banditisme juvénile en France, des mesures de protection sont déjà appliquées, 27.541 fois les policiers sont intervenus l'année dernière sur demande de parents ; 10.722 fois à la suite d'une enquête sociale ; 26.918 fois sur délégation du juge pour enfants et enfin 3.113 fois sur initiative du directeur de l'action sanitaire et sociale. Dans le même temps 235.493 mineurs ont été contrôlés, 3.016 jeunes de moins de 16 ans ont été arrêtés pour vols de voiture, 8.000 étaient âgés de 16 à 21 ans.

En 1964 l'ensemble des services de répression, sûreté nationale, préfecture de police et gendarmerie ont traité 802.151 affaires en 967.600 enquêtes, aboutissant à 466.633 arrestations. Les chiffres correspondant pour 1963 étaient respectivement 743.884 affaires, 912.072 enquêtes et 423.091 arrestations. La participation des moins de 21 ans est passée de 3,7 % à 16,8 % : 12.200 arrestations en 1955 contre 78.500 en 1964 !

Par contre les affaires de sang proprement dites (meurtres et assassinats ne suivent pas la même progression : 1.073 en 1964 contre 1.042 en 1963, 2.396 enquêtes ont été ouvertes et 1.083 arrestations opérées.

Comme on le voit le problème est d'autant plus grave qu'il suit l'accroissement de la population.

Il est remarquable de constater que ce sont les grands centres urbains qui favorisent le plus la criminalité sous toutes ses formes.

Il y a là matière à réflexion pour les urbanistes et les sociologues dans la mesure où l'on nous promet des cités futures à grande et insité de population. L'anonymat apparent que confère aux individus la vie en sociétés compactes ne semble singulièrement favoriser — parmi d'autres nombreuses causes — une inquiétante recrudescence de la criminalité.

à l'année 1963. Il y a eu 604.400 crimes et délits commis sur le territoire, ce qui porte le pourcentage de délinquants à quatorze pour mille habitants.

Les délits ont été commis à la cadence de cinq par minute en 1964. Il y a eu un meurtre par heure, un viol toutes les vingt-huit minutes, un vol à main armée toutes les cinq minutes, et un vol de voiture par minute. Un policier sur dix a été attaqué et cinquante-sept, au total, ont été assassinés.



LA COLONIE DE LA BELLE ÉTOILE

Deux cents habitants de Voglans se rendent à la Préfecture... Pour protester contre la création envisagée d'un centre pénitentiaire au centre de leur localité

Chambéry, 19 décembre. — Le château du baron de la Serraz, situé au centre de la petite commune de Voglans, est à vendre, l'administration pénitentiaire et l'administration de la justice doit créer en Savoie un centre de redressement de la jeunesse délinquante, envisage de le racheter et de l'aménager. Les pourparlers sont en cours.

Grand émoi dans la commune. Le conseil municipal, si tôt le projet connu, avait pris une délibération par laquelle il s'élevait contre les intentions de l'administration pénitentiaire, les associations s'enveniment, et une pétition circula qui fut bientôt couverte de toutes les signatures des habitants.

Hier après-midi, au nombre de 200, tous les hommes et les femmes valides de Voglans se rendaient en cortège à la préfecture, à leur tête, M. Gay, maire ; le conseil municipal, le cure et M. Mollard, président du syndicat agricole.

M. le Préfet reçu une délégation composée du maire, de l'adjoint et de deux conseillers qui, en présence de M. de la Gontrie, président du conseil général, de MM. Mollex, conseiller général du canton, et Chanteau, substitut du procureur général, exposèrent les craintes de la population à voir un centre d'enfance délinquante s'installer au cœur de l'agglomération.

M. le Préfet donna tous apaisements et promit de transmettre au ministère intéressé les doléances de la délégation, précisant que rien n'était encore décidé.

les Allobroges
19/12/1949

Deux cents habitants du village de Voglans ont protesté contre le sort du château de La Serraz

CHAMBERY, 19 Décembre. — Deux cents habitants de Voglans ont protesté dans le calme samedi après-midi contre la destination du château de la Serraz dont l'administration pénitentiaire cherche à devenir propriétaire. C'est en effet dans ce lieu que doit être aménagé un centre de redressement de l'enfance délinquante par le comité départemental. La population du village soucieuse de vivre dans le calme a fait voter par son Conseil Municipal il y a quelque temps déjà un refus catégorique contre ce projet, refus catégorique de familles et agricoles, auquel s'est joint celui des Associations. A cela s'est ajoutée une pétition générale de la part de toute la population.

Leur protestation étant restée sans réponse, la population de Voglans, représentée par deux cents habitants dont M. Bel curé de la paroisse, s'est présentée à la Préfecture où une délégation a été reçue par M. le Préfet.

M. Gay, Maire de Voglans et quatre de ses conseillers, M. de la Gontrie, président du Conseil Général, M. Mollex, Conseiller Général, M. le Dr. Marcy, représentant l'Association de la famille et M. Chanteau Substitut du Procureur Général se sont entretenus sur le projet de l'Administration.

Au terme de cet entretien MM. de la Gontrie et Mollex ont renouveau leur position contre ce projet, tandis que M. Chanteau maintenait sa demande en faveur de cette réalisation. M. Coldefy, a décidé de transmettre à Paris au Ministère intéressé les conclusions de cet entretien.

Les deux cents habitants de Voglans, inquiets du sort du domaine de la Serraz ont attendu dans la cour de la Préfecture les résultats de l'entretien.

château de Voglans

haharo!

ASSOCIATION DES FAMILLES DE VOGIANS

L'Association des Familles de Voglans, créée en assemblée générale extraordinaire le 3 Novembre 1949, s'oppose à la création d'un centre d'installation d'un Centre de Redressement de la Jeunesse Délinquante, envisagé par le ruseur selon lequel le Château de Voglans serait vendu pour servir à l'installation d'un Centre de Redressement de la Jeunesse Délinquante ;

considérant ce projet avec la seule objectivité qui convient et du seul point de vue de l'intérêt communal, inséparable de celui des familles ;

se déclarent formellement opposés à cette réalisation ;

s'engagent à marquer toute leur solidarité au Conseil Municipal dans toutes les démarches que celui-ci entreprendra pour le faire échouer ;

demandant aux pouvoirs publics de faire rechercher des lieux mieux appropriés que le centre d'un village et qui, tout en permettant la rééducation des enfants qui leur sont confiés n'apporment ni gêne ni souci pour les familles préoccupées elles aussi de progrès social et moral.

(Suivent 128 signatures sur 500 habitants)

PETITION CONTRE UN PROJET VIGANT L'INSTALLATION AU CHATEAU DE VOGIANS D'UN CENTRE DE REDRESSEMENT DE LA JEUNESSE DELINQUANTE

Les Habitants de la Commune de Voglans soussignés, émus par le ruseur selon lequel le Château de Voglans serait vendu pour servir à l'installation d'un Centre de Redressement de la Jeunesse Délinquante ;

considérant ce projet avec la seule objectivité qui convient et du seul point de vue de l'intérêt communal, inséparable de celui des familles ;

se déclarent formellement opposés à cette réalisation ;

s'engagent à marquer toute leur solidarité au Conseil Municipal dans toutes les démarches que celui-ci entreprendra pour le faire échouer ;

demandant aux pouvoirs publics de faire rechercher des lieux mieux appropriés que le centre d'un village et qui, tout en permettant la rééducation des enfants qui leur sont confiés n'apporment ni gêne ni souci pour les familles préoccupées elles aussi de progrès social et moral.

(Suivent 128 signatures sur 500 habitants)

Maire et curé en tête la population d'un village vient protester à la préfecture de Chambéry

Chambéry, 18 décembre.

Il y a quelques temps, le comité départemental pour la Protection de l'enfance envisageait l'achat du château de la Serraz, à Voglans, petite commune près d'Ax-les-Bains, pour y installer un centre de redressement.

Le château étant situé au plein village, les habitants s'inquièrent de la possibilité que ne manquent pas de provoquer l'installation d'un tel centre.

L'Association des Familles de Voglans, créée en assemblée générale extraordinaire le 3 Novembre 1949, s'oppose à la création d'un centre d'installation d'un Centre de Redressement de la Jeunesse Délinquante, envisagé par le ruseur selon lequel le Château de Voglans serait vendu pour servir à l'installation d'un Centre de Redressement de la Jeunesse Délinquante ;

considérant ce projet avec la seule objectivité qui convient et du seul point de vue de l'intérêt communal, inséparable de celui des familles ;

se déclarent formellement opposés à cette réalisation ;

s'engagent à marquer toute leur solidarité au Conseil Municipal dans toutes les démarches que celui-ci entreprendra pour le faire échouer ;

demandant aux pouvoirs publics de faire rechercher des lieux mieux appropriés que le centre d'un village et qui, tout en permettant la rééducation des enfants qui leur sont confiés n'apporment ni gêne ni souci pour les familles préoccupées elles aussi de progrès social et moral.

(Suivent 128 signatures sur 500 habitants)

le Progrès
19/12/1949

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Marcel SAMETT, Maire,

En ont présents : MM. Samett, Baillon, Lafargue, Mlle Bi, MM. Carré, Henry, Chancereul, Lamy, Dauphin, Vielle, Doienne, Mlle Rabasse,

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. Aigrefeuille

Mlle Bion

Le Conseil Municipal, apprenant, non sans surprise, le projet d'installer au Château de Montlieu, une institution d'éducation surveillée,

Ce projet semble en contradiction formelle avec le plan d'aménagement de la Région Parisienne, qui fixe notre canton en zone de protection générale ; décision très compréhensible du fait de notre proximité du Château Présidentiel, et de notre situation en forêt de Rambouillet. Le Conseil Municipal enfin, reconnaissant la grande utilité de la création de ces foyers pour l'enfance malheureuse mais estime que cette façon de régler ce problème est vaine, si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes du mal.

Le Conseil Municipal demande qu'une copie de cette délibération soit adressée à Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Ministre de la Justice, à Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, et à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet.

ASSEMBLÉE NATIONALE

4/8/62

Dr. MARSAU

Docteur,

J'ai bien reçu votre lettre concernant l'installation d'une maison de redressement à EMANÇE.

Je pense comme vous qu'il est mauvais d'installer une telle maison à proximité immédiate de Paris et j'approuve votre protestation.

Ceci dit, je ne suis pas le député de votre circonscription et il conviendrait d'adresser à Madame THOMAS PATENOTRE votre protestation. EN tant que député de Seine et Oise et représentant par tous les problèmes de la Région Parisienne, j'agisrais volontiers auprès du Gardien des Sœurs.

Veuillez toutefois me préciser si l'installation à EMANÇE a été soumise au Comité d'Aménagement de la Région Parisienne, quel est l'état de l'instruction de ce dossier.

Je vous prie de croire, Docteur, à mes meilleures et bien dévoués sentiments.

COPIE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE D'EMANÇE.

Gazeran le 15/11/61

Marcel SAMETT,

BIEN QUE les plans d'équipement sanitaires sociaux permettent enfin, à partir des années 1960, l'engagement de sommes conséquentes pour aménager et construire des locaux, en cette période de croissance et de lancement de grands chantiers de construction, l'Éducation surveillée s'inscrit dans le droit fil de son prédécesseur. Alors que partout ailleurs on fait le choix de construire à neuf, en béton, sur des terres vierges, suivant la politique des « mètres carrés sociaux », la nouvelle direction du ministère de la Justice, contre vents et marées, s'ancre dans les vieilles pierres.

À l'image de son centre national de formation installé au château de Vaucresson, elle continue à acheter bon marché des grands domaines en plus ou moins bon état, ou à réaménager ceux qu'elle possède. Seul signe de modernité, l'apparition dans les parcs de pavillons flambant neufs pour abriter entre autres ateliers et unités de vie. Pourtant, à peine dix ans plus tard, les internats à gros effectifs éloignés des villes sont remis en question au profit de petits foyers semi-ouverts, intégrés dans les quartiers. De plus, les normes d'hygiène et de sécurité rendent obsolètes les installations dans ces grandes demeures, qui ne répondent plus aux nouvelles exigences de confort de la vie en communauté.

« *Châteaux à vendre !* » proclament les panonceaux à l'entrée des établissements, quand ils ne menacent pas de tomber en ruine. Mais point d'œuvres charitables pour se porter acquéreur, chacune ayant déjà fort à faire pour vendre son propre patrimoine. Les seuls preneurs sont les investisseurs audacieux dans l'hôtellerie de luxe, quelques nouveaux châtelains en quête de légitimité, et parfois, en dernier recours, le service des Monuments historiques quand l'architecture mérite d'être classée.

En Tarn-et-Garonne, près Agen

CHATEAU

10 pièces, avec cuisine, salle de billard et chapelle, salle de bain. Chauffage central, électricité, W.-C. avec fosse septique; dominant belle vallée.

Maison du gardien, 4 pièces, remises, garage et nombreuses dépendances. Parc planté de chênes et terrain de sport. Allée d'accès bordée de cèdres.

Convierndrait à Maison de Repos ou Colonie de Vacances.

S'adresser M^e Bonnevialle, notaire à Castelsagrat (Tarn-et-Garonne).

CHATEAU

sis à ARBOIS, faubourg de Verreux, comprenant :

1° Un corps de bâtiment avec véranda sur le devant et une tour carrée à l'arrière, composé : au rez-de-chaussée surélevé, une entrée, un grand salon (18 m. X 5 m.), une petite pièce, w.-c., grandes caves voûtées. Au 1^{er} étage : un vestibule, une salle à manger, un salon, un petit salon, 6 chambres, w.-c. Au 2^e étage : un vestibule, 6 chambres. Au 3^e étage : très vastes greniers.

2° Un autre bâtiment - relié au premier par une terrasse vitrée, couverte et composé : au rez-de-chaussée : d'une cuisine, une avant cuisine, deux arrière-cuisines ; garde-manger, deux cabinets de débarras, une serre avec appareil chauffage, un garage, une salle de bains, une chaudière. Au 1^{er} étage : couloirs, 6 chambres, vaste fruitier, w.-c. Au 2^e étage : 4 chambres et vaste grenier.

3° Un autre corps de bâtiment, avec tour carrée et horloge, composé : d'un rez-de-chaussée, cave, pressoir, écurie, remise, chenil, buanderie ; au 1^{er} étage 2 chambres, vastes greniers à fourrages, w.-c. Au 2^e étage : une chambre, un grenier à grains.

4° Un poulailler avec hangars à bois, w.-c.

5° Une très grande orangerie (30. m. X 10 m.), avec 3 pièces d'habitation, écurie et cave.

6° Un parc de 1 hectare 85 ares 19, avec grands et beaux arbres, arbres fruitiers, jardins potagers, 2 jets d'eau, plusieurs fontaines, petite rivière. Le tout clos par des murs.

7° Vigne de 37 a. dite « LE CLOÏ ».

8° Autre petite vigne voisine avec source d'eau alimentant le château.

Les conduites d'eau municipales desservent aussi le château.

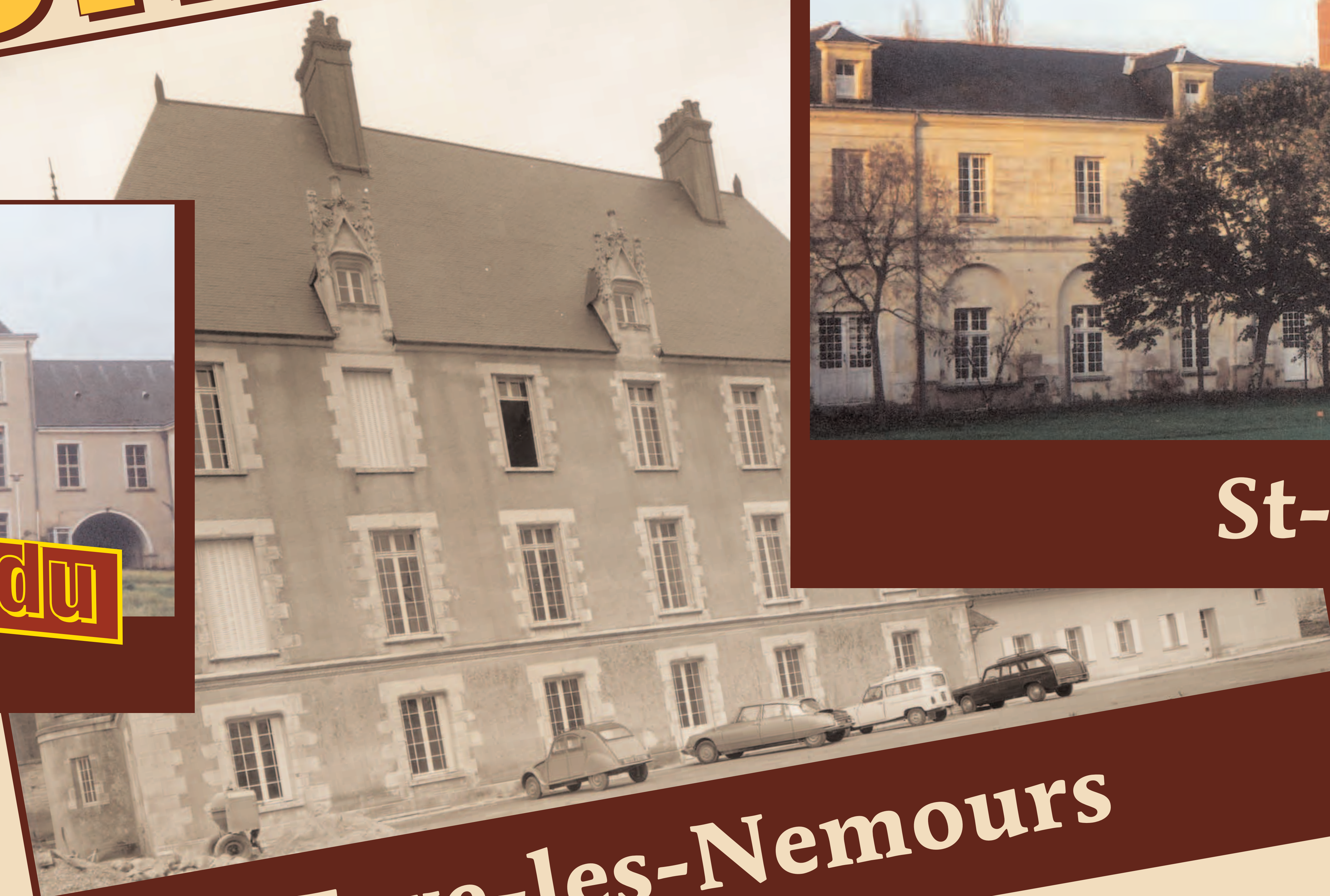
PRIX : SIX MILLIONS de francs, y compris les dommages de guerre évalués 3.000.000 de francs environ.

à vendre



vendu

St-Maurice



Faye-les-Nemours



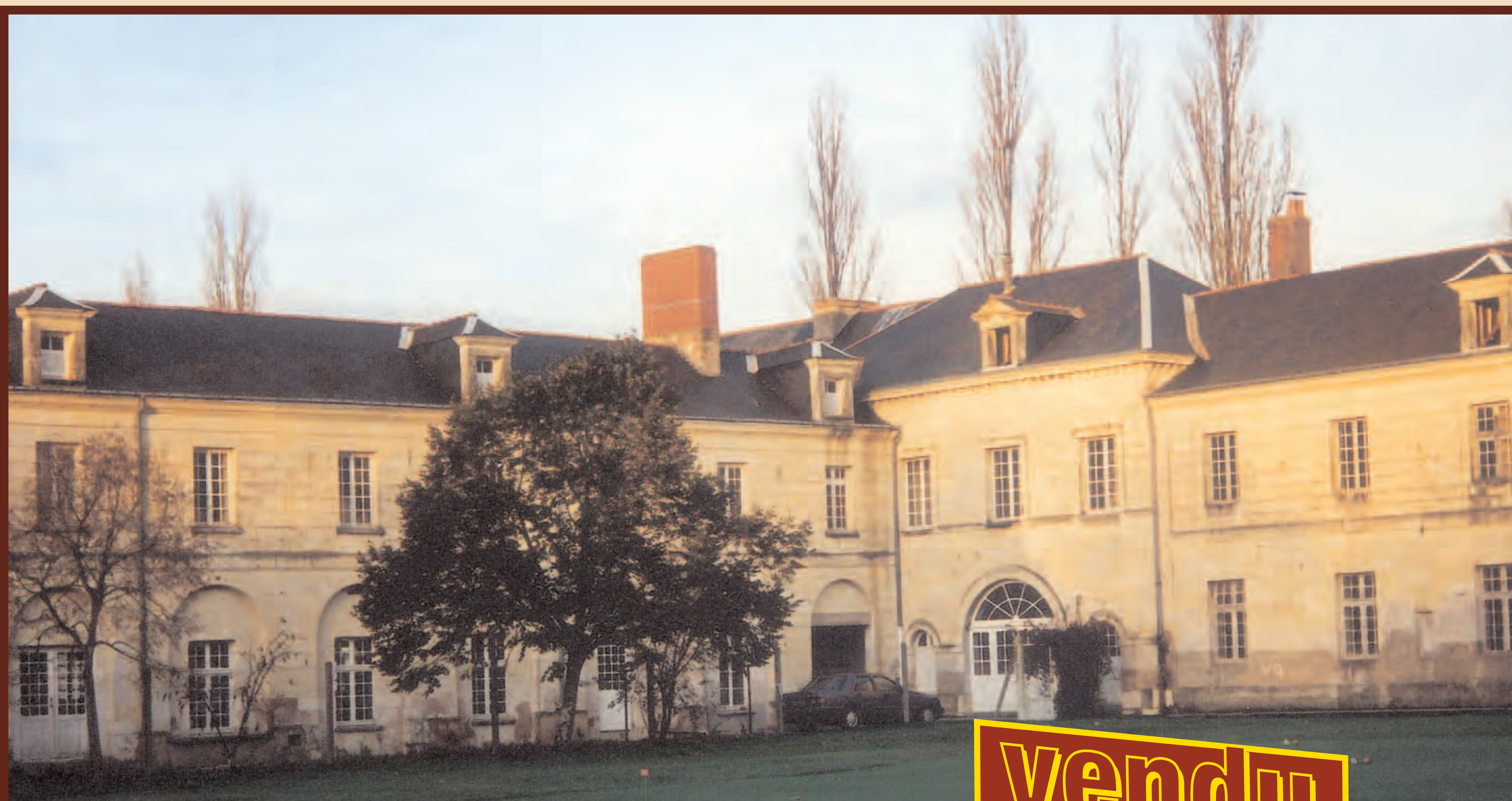
Montlieu



Bures-sur-Ivette



la Chapelle-st-Mesmin



vendu

St-Hilaire



Les anti-châteaux ? (1960-...)

7^a

À partir des années 1970, le choix des châteaux est abandonné pour des structures plus petites, ouvertes et urbaines. Mais dès les années 1960, alors que la politique d'acquisition de domaines avec château se poursuit, une dizaine de projets de constructions neuves ex nihilo voit le jour. Ils montrent toute la difficulté de se détacher des modèles connus, de type carcéral ou pavillonnaire.

Avec le centre d'observation fermé de Juvisy-sur-Orge, conçu par l'architecte François Cazin entre 1965 et 1967, le pavillonnaire se conjugue avec un retour aux principes sécuritaires. Les pavillons qui accueillent les jeunes sont des tours circulaires ; les murs des salles au rez-de-chaussée sont en briques ajourées ; les «chambrettes » au 1er étage sont à surveillance panoptique ; l'enceinte de l'établissement en apparence peu élevée est renforcée par une déclivité de terrain ou « pas de loup ».

L'architecte Étienne Nouvellet propose en 1970 une architecture plus verticale et concentrée pour un foyer d'action éducative à Champigny-sur-Marne (projet non réalisé). Les bâtiments, administratif, d'hébergement des jeunes et de vie de groupe sont différenciés par la hauteur mais juxtaposés. Mais les expériences les plus novatrices sont sans doute celles des foyers de Sedaine, de Fontaine-au-Roi (11e), de Salomon-de-Caus (3e) à Paris, qui osent une véritable insertion des jeunes au cœur de la ville. Le centre de Sedaine ouvre ses portes en 1966 dans une construction neuve à cinq étages (architectes Jacques Marrast et Pierre Gelin) tandis que les deux autres prennent place dans le bâti existant (immeuble d'habitation populaire dans un cas, haussmannien dans l'autre). En 1973, le foyer de la rue Fontaine-au-Roi va plus loin proposant, de façon utopiste, de créer une véritable communauté de vie avec les autres habitants de l'immeuble qui sont invités à profiter de l'espace restauration du foyer. Le temps des châteaux est-il réellement fini ?